



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/329/Add.1
21 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 116 de l'ordre du jour provisoire*

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Calendrier des consultations sur le plan à moyen terme pour la
période commençant en 1992**

Note du Secrétaire général

Additif

Introduction

1. A la reprise de sa vingt-septième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé que le prochain plan à moyen terme porte sur la période commençant en 1992 et soit examiné par l'Assemblée générale en 1990. A ce propos, il a aussi recommandé que le Secrétaire général lui présente à sa vingt-huitième session un calendrier des consultations avec les organes intergouvernementaux intéressés pour la préparation des différents chapitres du prochain plan à moyen terme 1/. L'Assemblée générale a approuvé ces recommandations dans sa résolution 42/215.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également approuvé les modifications du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ci-après dénommés règlement régissant la planification des programmes) 2/. Ces modifications tiennent compte des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale qui visent notamment à améliorer le processus de consultation sur le plan à moyen terme. Le règlement régissant la

* A/43/150.

** Précédemment publié comme document du Comité du programme et de la coordination (E/AC.51/1988/6) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

88-23063 2447S (F)

/...

planification des programmes et les dispositions pertinentes des résolutions 41/213 et 42/215 de l'Assemblée prévoient que le processus de consultation sur le prochain plan à moyen terme comportera :

- a) La présentation aux Etats Membres, aux fins de larges consultations, de l'introduction au plan, qui fait partie intégrante du processus de planification (art. 3.1 du règlement régissant la planification des programmes);
- b) L'examen par le CPC, à sa vingt-huitième session, du projet d'introduction au plan (résolution 42/215 de l'Assemblée générale);
- c) L'élaboration par le Secrétaire général, en consultation avec le CPC et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) d'un calendrier des consultations avec les organes sectoriels, techniques, régionaux et centraux de l'ONU sur les grands programmes du plan (art. 3.1 du règlement régissant la planification des programmes);
- d) L'examen des chapitres du projet de plan à moyen terme par les organes intergouvernementaux sectoriels, techniques et régionaux de l'ONU, si possible lors de leurs sessions ordinaires (art. 4.12 du règlement régissant la planification des programmes);
- e) Des consultations préalables sur le plan avec les institutions spécialisées (art. 4.13 du règlement régissant la planification des programmes);
- f) L'examen du projet de plan par le CPC, le Conseil économique et social, le CCQAB (art. 4.12 du règlement régissant la planification des programmes) et le Comité des conférences, conformément à leurs mandats respectifs;
- g) L'examen du projet de plan par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, compte tenu des observations et recommandations du Conseil économique et social, du CPC, du CCQAB (art. 4.14 du règlement régissant la planification des programmes) et du Comité des conférences.

3. Le calendrier des consultations proposé ci-après respecte les dispositions énoncées ci-dessus. Il convient de rappeler à cet égard que, dans les résolutions 41/213 et 42/215, l'Assemblée générale a souligné qu'il faudra appliquer pleinement toutes les dispositions du règlement régissant la planification des programmes et les règles connexes. On notera que les propositions ci-après ont été établies sur la base du projet de calendrier des organes sectoriels, techniques et régionaux existants et de la structure du plan à moyen terme pour la période 1984-1989.

Précédent en matière d'élaboration d'un calendrier de consultations

4. A sa vingtième session, le CPC avait déjà examiné un projet de calendrier pour l'élaboration du projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989. Il s'était alors fondé sur un rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/4 et Corr.1), où étaient analysés les moyens d'assurer la pleine participation des organes sectoriels régionaux et centraux et de leurs organes subsidiaires. On y envisageait aussi la possibilité de modifier le calendrier des sessions des organes intergouvernementaux intéressés et, au cas où il ne serait pas possible de modifier ce calendrier, de créer des comités spéciaux de planification.

/...

5. La conclusion du rapport était que, dans l'ensemble, les organes sectoriels et régionaux répugnaient à changer le calendrier de leurs réunions à seule fin d'examiner des projets de chapitres du plan. En revanche, la constitution de comités spéciaux de planification paraissait une solution acceptable. Le CPC avait souscrit à ces conclusions, jugeant que s'il

"était souhaitable et important que tous les organes intergouvernementaux participent pleinement à la formulation et à l'examen du plan..., cela ne pouvait justifier un remaniement considérable du calendrier des réunions, car la modification du calendrier de leurs travaux risquerait de les gêner dans leurs activités de fond" 3/.

Par ailleurs, le CPC avait accepté que les organes intéressés confient l'examen du plan à un organe spécial, s'ils le désiraient.

Contraintes d'ordre pratique

6. Le but du processus de préparation et de consultation est de permettre à l'Assemblée générale d'approuver le plan à moyen terme à sa quarante-cinquième session, entre septembre et décembre 1990. Le CPC examinera le projet de plan à sa trentième session, qui se tiendra en principe entre fin avril et début juin 1990. Il se prononcera sur le calendrier des consultations à sa vingt-huitième session (25 avril-3 juin 1988), ce qui revient à dire que les consultations devront se dérouler entre juin 1988 au plus tôt et avril 1990 au plus tard.

7. Pour que les consultations avec les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux puissent commencer, il faut que ceux-ci disposent de l'introduction au plan, afin de pouvoir situer leurs débats dans le contexte général du plan. Les consultations sur l'introduction au plan ont commencé lorsque le Secrétaire général a présenté au CPC, à sa vingt-cinquième session, un document intitulé "Vue prospective sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90" (voir A/42/512) qui, par la suite, été examiné par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. L'Assemblée a prié le Secrétaire général d'obtenir des Etats Membres d'autres observations et de tenir compte de tous les avis qu'ils auront pu émettre lorsqu'il présentera le projet d'introduction. Le CPC sera saisi du projet d'introduction au plan à sa vingt-huitième session.

8. Après la vingt-huitième session du CPC, le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances aura besoin d'un certain temps pour établir et diffuser les instructions relatives à l'élaboration du plan. Les services du Secrétariat responsables de l'élaboration des différents chapitres du plan devront ensuite disposer d'un certain temps pour établir les projets de chapitre et en communiquer le texte aux organes compétents. Après les consultations avec les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux, les services centraux du Secrétariat devront disposer de trois mois pour examiner et regrouper les propositions provenant des services du Secrétariat chargés de l'élaboration des différents chapitres du plan. Si l'on veut que le plan soit publié six semaines avant la session du CPC, il devra parvenir au plus tard au début de 1990 aux services d'édition, de traduction et de reproduction. Il s'ensuit que les consultations avec les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux devront avoir lieu entre janvier et mi-septembre 1989.

/...

Possibilité de tenir des consultations avec les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux pendant leurs sessions ordinaires

9. Un examen du calendrier des réunions des organes sectoriels, fonctionnels et régionaux dont relèvent les principaux programmes de l'actuel plan à moyen terme prévues de la période allant de janvier à septembre 1989 (voir annexes I et II) fait apparaître que la plupart des principaux programmes seraient examinés par les organes intéressés, exception faite des domaines d'activité ne relevant d'aucun organe de ce type (et pour lesquels le CPC, le CCQAB ou le Comité des conférences seraient donc directement responsables). Seuls les domaines d'activité intéressant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (programme 11) et la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (programme 21) ne pourraient être examinés, parce que les organes compétents (Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance) ne sont pas censés se réunir en 1989. Il convient de noter que le calendrier des réunions sera peut-être modifié en fonction des résultats de l'étude du Conseil économique et social sur le mécanisme intergouvernemental dans les domaines économique et social et qu'une décision doit encore être prise quant à la structure, au contenu et à la présentation du prochain plan à moyen terme.

10. On a le choix entre deux solutions pour remédier à ces inconvénients. La première serait que le CPC autorise à nouveau les organes intéressés à charger des organes spéciaux de planification d'examiner les projets de chapitre pertinents du plan. Néanmoins, cette formule aurait des incidences financières. En raison de la situation financière de l'Organisation, le Secrétaire général ne peut donc la recommander. L'autre solution serait que les services organiques intéressés du Secrétariat communiquent, en même temps que l'introduction au plan à moyen terme, les projets de chapitre qu'ils auraient établis aux membres des organes compétents pour que ceux-ci leur fassent part de leurs vues et suggestions; les services en question remanieraient ensuite ces chapitres sur la base des observations reçues. Cette méthode n'est pas entièrement satisfaisante, puisqu'elle exclut tout dialogue entre les membres des organes concernés, laissant donc une grande marge d'interprétation aux services du Secrétariat. Considérant toutefois que les Etats Membres pourraient encore faire connaître leurs vues par le truchement de leurs représentants au CPC, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, c'est cette seconde formule que le Secrétaire général préconise.

Consultations préalables avec les institutions spécialisées

11. Il faut également envisager des consultations préalables avec les institutions spécialisées. L'article 4.13 du règlement régissant la planification des programmes dispose que "les activités prévues dans le plan sont coordonnées avec celles des institutions spécialisées compétentes grâce à des consultations préalables"; d'autre part, l'alinéa b) de la règle 104.13 stipule que "les propositions relatives au plan à moyen terme sont communiquées aux institutions spécialisées conformément aux procédures de consultations préalables convenues, suffisamment à l'avance pour que leurs observations puissent être prises en considération par le Comité du programme et de la coordination". Le Secrétaire général estime qu'il serait utile d'associer les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux au processus de consultations préalables avec les institutions

/...

spécialisées. Il propose donc que les services intéressés du Secrétariat de l'ONU communiquent le texte des projets de chapitre du plan aux institutions intéressées en même temps qu'aux membres des organes intergouvernementaux ou d'experts compétents. Le Secrétariat communiquerait ensuite les observations éventuelles des institutions aux organes sectoriels, fonctionnels et régionaux intéressés. Par la suite, l'ensemble du projet de plan serait communiqué aux institutions spécialisées et leurs observations éventuelles seraient transmises au CPC.

Projet de calendrier des consultations

12. Compte tenu des considérations ci-dessous, il est proposé que les consultations se tiennent selon le calendrier ci-après :

Septembre-décembre 1987	Examen par le CPC, à sa vingt-septième session, et par l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, de la vue prospective sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90 (A/42/512)
15 février 1988	Date limite pour l'envoi des observations des Etats Membres sur l'élaboration du projet d'introduction au Secrétariat
Avril-juillet 1988	Examen du projet d'introduction au plan par le CPC, à sa vingt-huitième session, du CCQAB et du Conseil économique et social
Juillet-août 1988	Transmission du projet d'introduction, des recommandations du CPC y relatives et des instructions relatives à l'élaboration du plan aux services intéressés du Secrétariat
Décembre 1988-janvier 1989	Publication, le cas échéant, d'instructions complémentaires compte tenu des délibérations de l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session
Janvier-septembre 1989 (voir annexes I et II)	Examen des projets de chapitre du plan et de son introduction par les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux à leurs sessions ordinaires ou par correspondance; ces organes seraient priés de formuler des recommandations quant à l'ordre de priorité affecté aux sous-programmes relevant de leurs domaines de compétence respectifs, conformément aux articles 4.2 et 4.16 du règlement régissant la planification des programmes et compte tenu des priorités définies dans l'introduction

/...

Janvier-septembre 1989	Consultations préalables préliminaires avec les institutions spécialisées
Mi-novembre 1989 au plus tard	Présentation au Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances des projets de chapitre élaborés par les services du Secrétariat, compte tenu des résultats des examens auxquels auront procédé les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux
Décembre 1989-janvier 1990	Consultations préalables avec les institutions spécialisées
Mi-mars 1990	Publication du projet de plan à moyen terme
Avril-juin 1990	Examen du plan par le CPC et le CCQAB
Juillet 1990	Examen du plan et des recommandations du CPC y relatives par le Conseil économique et social
Septembre-décembre 1990	Examen du plan par l'Assemblée générale, compte tenu des recommandations du Conseil économique et social, du CPC, du CCQAB et du Comité des conférences

Recommandations

13. Le Secrétaire général recommande que le Comité :

a) Accepte que le prochain plan à moyen terme soit élaboré sur la base du calendrier des consultations proposé au paragraphe 12 ci-dessus;

b) L'autorise à publier les instructions relatives à l'élaboration du plan à moyen terme, établies à partir du projet d'introduction présenté au CPC, à sa vingt-huitième session, au CCQAB et au Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1988, et des résultats de leurs délibérations y relatives, étant entendu que des instructions complémentaires seraient, le cas échéant, publiées, compte tenu des délibérations de l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session;

c) L'autorise à présenter aux organes sectoriels, fonctionnels et régionaux l'introduction au plan à moyen terme ainsi que les projets de chapitre pertinents;

d) Recommande que l'Assemblée générale prie les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux de formuler des recommandations concernant l'ordre des priorités à établir entre les sous-programmes qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs, conformément aux articles 4.2 et 4.16 du règlement régissant la planification des programmes et compte tenu des priorités définies dans l'introduction au plan;

/...

e) L'autorise à tenir des consultations par correspondance avec les membres des organes sectoriels, fonctionnels et régionaux dont le calendrier des réunions ne leur permet pas d'examiner les projets de chapitre du plan;

f) Fasse sienne la proposition tendant à étendre aux organes sectoriels, fonctionnels et régionaux de l'Organisation des Nations Unies la procédure de consultations préalables avec les institutions spécialisées.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 16 (A/42/16), seconde partie, par. 100.

2/ Résolution 32/234 de l'Assemblée générale, annexe; pour les modifications apportées au règlement, voir A/42/16, seconde partie, par. 74.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 38 (A/35/38), par. 20.

Annexe I

CALENDRIER DES CONSULTATIONS SUR LE PLAN A MOYEN TERME AVEC
LES ORGANES SECTORIELS ET FONCTIONNELS ETABLI SUR LA BASE DU
CALENDRIER DES REUNIONS PREVU POUR 1989

<u>Chapitre du plan à moyen terme a/</u>	<u>Organe compétent chargé de l'examen</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
1. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité		
Programme 1	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Juin (2 semaines)
	Comité spécial contre l' <u>apartheid</u>	Selon les besoins
Programme 2	Aucun	-
2. Affaires politiques spéciales, questions politiques spéciales et missions spéciales		
Programme 1	Aucun	-
Programme 2	Aucun	-
Programme 3	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Selon les besoins
3. Justice internationale et droit international		
Programme 1	Aucun	-
Programme 2	Aucun	-
Programme 3	Commission du droit international <u>b/</u>	Mai-juillet (12 semaines)
Programme 4	Aucun	-
Programme 5	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	Deuxième trimestre (2 semaines)

/...

<u>Chapitre du plan à moyen terme a/</u>	<u>Organe compétent chargé de l'examen</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
4. Affaires politiques, tutelle et décolonisation		
Programme 1	Conseil de tutelle	8 mai-2 juin
Programme 2	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Mars-août (3 à 5 séances par semaine)
Programme 3	Conseil des Nations Unies pour la Namibie	Selon les besoins
Programme 4	Aucun	-
5. Secours en cas de catastrophe	Aucun	-
6. Droits de l'homme	Commission des droits de l'homme	30 janvier-11 mars
	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	6-24 mars
7. Contrôle international des drogues		
Programme 1	Commission des stupéfiants	Février (8 jours)
Programme 2	Organe international de contrôle des stupéfiants	Mai-juin (2 semaines)
8. Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés		
Programme 1	HCR : comité exécutif	Septembre-octobre (3 semaines)
Programme 2	Commission consultative de l'UNRWA	31 août
9. Information	Comité de l'information	Juin (3 semaines)

/...

<u>Chapitre du plan à moyen terme a/</u>	<u>Organe compétent chargé de l'examen</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
10. Questions et politiques relatives au développement		
Programme 1	Commission du développement social	Février (8 jours)
	Comité de la planification du développement b/	19-28 avril
11. Energie		
Programme 1 (Département des affaires économiques et sociales internationales)	Comité des ressources naturelles	22 mars-5 avril
	Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	-
Programme 2 (Département de la coopération technique pour le développement)	Comité des ressources naturelles	27 mars-5 avril
12. Environnement		
Programme 1 (PNUE)	Conseil d'administration du PNUE	15-26 mai
13. Alimentation et agriculture		
Programme 1 (Conseil mondial de l'alimen- tation)	Conseil mondial de l'alimentation	Juin (4 jours)
14. Etablissements humains		
Programme 1 (Habitat)	Commission des établissements humains	25 avril-4 mai
15. Développement industriel	c/	-

/...

<u>Chapitre du plan à moyen terme a/</u>	<u>Organe compétent chargé de l'examen</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
16. Commerce international et financement du développement		
Programmes 1 à 8 (CNUCED)	Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget- programme du Conseil du commerce et du développement	A préciser
	CNUCED - Conseil du commerce et du développement	A préciser
Programme 9 (CCI)	Groupe consultatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international	A préciser
17. Ressources naturelles		
Programmes 1 et 2 (Département des affaires économiques et sociales internationales et Département de la coopération technique pour le développement)	Comité des ressources naturelles	27 mars-5 avril
18. Population		
Programmes 1 et 2 (Département des affaires économiques et sociales internationales et Département de la coopération technique pour le développement)	Commission de la population	21 février-2 mars
19. Administration et finances publiques		
Programme 1	Réunion d'experts chargés d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies b/	A préciser

...

<u>Chapitre du plan à moyen terme a/</u>	<u>Organe compétent chargé de l'examen</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
20. Science et technique		
Programme 1 (Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement)	Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement c/	30 janvier-8 février
	Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement	5-16 juin
Programme 2 (CNUCED)	Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme du Conseil du commerce et du développement	A préciser
21. Développement social et affaires humanitaires		
Programme 1 (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires)	Commission du développement social	Février (8 jours)
	Commission de la condition de la femme	A préciser
	Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance b/	-
22. Statistiques		
Programmes 1 et 2 (Département des affaires économiques et sociales internationales et Département de la coopération technique pour le développement)	Commission de statistique	6-15 février
23. Sociétés transnationales		
	Commission des sociétés transnationales	5-14 avril

/...

<u>Chapitre du plan à moyen terme a/</u>	<u>Organe compétent chargé de l'examen</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
24. Transports, communications et tourisme		
Programme 1 (Département des affaires économiques et sociales inter- nationales)	Aucun	-
Programme 2 (CNUCED)	Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget- programme du Conseil du commerce et du développement	A préciser
25. Affaires de la mer		
Programme 1	Aucun	-
Programme 2	Aucun	-
26. Services financiers	Aucun	-
27. Services de gestion du personnel	Aucun	-
28. Services généraux	Aucun	-
29. Autres services de gestion et d'appui technique	Aucun	-
30. Services de conférence et bibliothèques	Comité des conférences	A préciser
31. Planification et coordination des programmes	Aucun	-

Note : Le tableau se fonde sur les informations disponibles au 12 février 1988. Il sera mis à jour selon qu'il conviendra.

a/ Les chapitres sont ceux du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 tel qu'il a été révisé.

b/ Il ne s'agit pas d'un organe intergouvernemental, les membres siégeant en leur qualité personnelle.

c/ Les programmes 1 à 3 (ONUDI) ont été supprimés du plan; les programmes restants seront examinés par les commissions régionales compétentes.

/...

Annexe II

REUNIONS DES COMMISSIONS REGIONALES EN 1989

<u>Organe régional</u>	<u>Date(s) des réunions (1989)</u>
CEE	12-22 avril
CESAP	Mars-avril
CEPALC (Comité plénier)	A préciser
CEA Avril	
CESAO	Avril-mai (1 semaine)
